



CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES
Procès-Verbal complet de la réunion du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril à dix huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUDES, s'est réuni, en session extraordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :	11
Nombre de Conseillers présents :	08
Nombre de procurations :	01

Etaient présents : Mme CHANCELLE Marie-Ange, M. DAUDET Bernard, Mme ELISSALDE Fanny, Mme LANZONI Elisabeth, M. MONNIER Philippe, Mme PUJOLS Hélène, M. RIOLLOT Yves, M. TULARS Bernard.

Etaient excusés : Mme DE MORAES BILLET Céline (pouvoir donné à M. MONNIER Philippe), Mme MEYER Catherine.

Etait absente : M. MERLO Philippe.

Date de convocation : 08/04/2025

Secrétaire de séance : Mme CHANCELLE Marie-Ange

Début de séance : 18h 00

A L'ORDRE DU JOUR :

I- I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31 MARS 2025

Ce procès-verbal ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

👉 **Vote : unanimité**

II - DELIBERATIONS

1) Compte Financier Unique 2024

DEL140425-10

Le Conseil Municipal de ESCAUDES, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Philippe MONNIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire s'étant retiré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ♦ **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessous ;
- ♦ **Constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ♦ **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- ♦ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	221 942.07 €	185 662.31 €
	Investissement	79 436.21 €	194 943.99 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Fonctionnement		305 644.94 € (excédent)
	Investissement	125 769.90 € (déficit)	
		=	=
TOTAL DE L'EXERCICE		427 148.18 €	686 251.24 €

		DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025	Fonctionnement	0 €	0 €
	Investissement	44 802.95 €	19 312.23 €
	TOTAL des RAR à reporter en 2024	44 802.95 €	19 312.23 €

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	221 942.07 €	491 307.25 €
	Investissement	250 009.06 €	214 256.22 €
	TOTAL CUMULE	471 951.13 €	705 563.47 €

RESULTAT CUMULE : Excédent de 233 612.34 €

👉 **Vote : Pour : unanimité**

2) **Affectation du résultat 2024**

DEL140425-11

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 décide de procéder à l'Affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :

Déficit de : - 36 279,76 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 002 du C.A.
Résultat de clôture à affecter (A1)

Excédent de : 305 644,94 €
Excédent de : 269 365,18 €

Besoins réels de financement de la Section d'investissement :

Résultat de la Section de l'exercice :

Déficit de : - 10 262,12 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001 du C.A.

Déficit de : - 125 769,90 €

Résultat comptable cumulé R 001

Déficit de : - 136 032.02 €

Restes à Réaliser

Solde des Restes à réaliser :

Déficit de : - 60 325,00 €

Besoin réel de financement (B) :

- 25 490,72 €

Affectation du Résultat de Fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé de la section de d'Investissement

Recette Budgétaire au compte **R 1068** :

35 752,84 €

En Excédent reporté à la Section de Fonctionnement ligne **R002**

233 612,34 €

Transcription Budgétaire de l'Affectation du Résultat :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excédent reporté R002 :		Affectation en Réserves R1068 :	
233 612,34 €		35 752,84 €	

👉 **Vote : Pour : unanimité**

3) Vote taux d'imposition 2025

DEL140425-12

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Compte tenu de ces bases d'imposition et des allocations compensatrices d'allègements fiscaux pour 2025, dont le montant s'élève à 1 683 €, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2025 est de 60 442 €.

Pour atteindre ce produit fiscal, M. le Maire propose de ne pas augmenter pour l'année 2025 les taux des taxes votées en 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et donc de les porter à :
 - TFPB : **33,72 %**
 - TFPNB : **52,33 %**
 - TH : **11,52 %**
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

👉 **Vote : Pour : unanimité**

4) Vote Budget Primitif 2025

DEL140425-13

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 7 avril 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de **fonctionnement** : 452 829.70 €

Investissement : Dépenses d'investissement : 205 932.67 €

Recettes d'investissement : 205 932.67 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	452 829.70 €	452 829.70 €
Section d'investissement	207 432.67 €	214 932.67 €
TOTAL	660 262.37 €	667 762.37 €

Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que les mouvements de crédits entre chapitres seront possibles à hauteur de :
 - **7,5 %** des dépenses réelles de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
 - **7,5 %** des dépenses réelles d'investissement
- **APPROUVE** le budget primitif 2025 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	452 829.70 €	452 829.70 €
Section d'investissement	207 432.67 €	214 932.67 €
TOTAL	660 262.37 €	667 762.37 €

- **ADOpte** le budget primitif 2025 de la commune, par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

🗳️ **Vote : Pour : unanimité**

5) Subventions Associations 2025

DEL140425-14

Les subventions proposées sont réparties comme suit :

- Subventions annuelles de fonctionnement et de projets :
A la suite de leurs demandes et au vu de l'intérêt que représentent leurs actions pour la population escaudaie, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement et/ou de projets aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessous, pour contribuer à la bonne marche de leurs activités :

SUBVENTIONS COMMUNALES	
Association bénéficiaire	Montant en € de la Subvention
ACCA d'ESCAUDES	850.00 €
NOUTIC'ZIK	1 000.00 €
PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DES GASCOGNE	1 161.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés **DECIDE** :

1°) d'attribuer les subventions communales aux associations citées conformément au tableau ci-dessus ;

3°) que ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2025.

👉 **Vote : Pour : unanimité**

6) Redevance d'Occupation du Domaine Public Réseau ORANGE 2025

DEL140425-15

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code des postes et des télécommunications et notamment l'article L47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Vu le patrimoine total suivant, occupant le domaine public routier de la commune par l'entreprise ORANGE, comptabilisé au 31/12/2024 :

- Artères aériennes : 3.002 Km
- Artères souterraines : 3.15 Km
- Emprise au sol : 0 m²

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier de 2025, selon le barème suivant :

Année 2025

Tarif de base

Artères aériennes	40 € le km
Artères souterraines	30 € le km
Emprise au sol	20 € le m²

Coefficient d'actualisation

2025	1.62182
------	---------

Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) dues par ORANGE :

(Total tarifs de base x le coefficient d'actualisation de chaque année)

Type d'implantation	Patrimoine (en km)	Montant en €	Totaux	
Artères aériennes	3.002	40.00 €	120.08 €	
Artères souterraines	3.15	30.00 €	94.50 €	
Emprise au sol	0	20.00 €	0.00 €	
Sous-total de base			214.58 €	
Coefficient 2025			1.62182	348.01 €
TOTAL A RECOUVRER				348.01 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- De demander d'émettre les titres correspondants aux sommes dues pour la RODP de 2025 auprès d'ORANGE,

- Charge de l'exécution de la présente décision, Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier chacun en ce qui le concerne,
- Autorise le Maire à solliciter la Société ORANGE pour le versement de la RODP selon le barème établi pour les années à venir ;
- D'inscrire annuellement cette recette au chapitre 70 - compte 70323.

👉 **Vote : Pour : unanimité**

7) Travaux Agricoles – Commune de GISCOS

DEL140425-16

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la Commune d'ESCAUDES a été sollicitée par la Commune de GISCOS pour réaliser des travaux de débroussaillage dans le cadre des OLD (Obligations Légales de Débroussaillage).

Après visite sur site avec l'agent communal, les travaux sont réalisables.

M. le Maire propose donc de facturer ces travaux à la Commune de Giscos au tarif de 50 €/ heure, comme cela avait été évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 31 mars dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **DE FIXER** le tarif pour la réalisation des travaux de débroussaillage sur la Commune de GISCOS à **50 €/heure**.
- **CHARGE** de l'exécution de la présente décision, Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier chacun en ce qui le concerne,

👉 **Vote : Pour : unanimité**

III – INFORMATIONS

1) Point Repas du Village

A ce jour il y a une quinzaine d'inscriptions. Relance faite sur Intramuros

2) Point réunion SNCF Gare du 01/04/2025

Il a été convenu d'une nouvelle réunion avec M. BOUVIER avec le Conseil Municipal et une réunion en visio avec le Conseil Départemental aura lieu le jeudi 17/04 concernant les aménagements fonciers ;
Une ultime réunion à la Préfecture aura lieu le 18/04/25.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le/La Secrétaire de Séance,
M.A CHANCELLE

Le Maire,
Ph. MONNIER



Affiché le 04/07/2025 et mis en ligne sur www.escaudes.fr